

COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE

Réunion du 21 juillet 2026

Questions sur les dossiers soumis à consultation

Transmises par le secrétaire du CSE

1. Politique sociale

1.1. Questions SNECA

Thème 1 :

P13 : nous donner le détail de la répartition sur la « perte » des 16 CDI entre 2024 et 2025 en distinguant les 3 sites 26/38/07 et les différents réseaux ?

Réponse :

Variation	Réseau de prox	Réseau entreprises	Réseau pat	Réseau spé	Siège	Total
II	-16	-1	1	-1	-5	-22
III	1	2	0	-9	13	7
DIR	0	0	0	0	-1	-1
Total	-15	1	1	-10	7	-16

Il s'agit d'une photo au 31/12/N par rapport à l'année N-1, ce qui ne reflète pas forcément la réalité de cet écart.

P9 Pourquoi un tel niveau de CDD surcroît d'activité en 2025 ? (40 vs 25/26 les années précédentes)
Quelles sont les services/unités/agences qui ont été concernés par ces surcroît d'activité ?

Réponse : Durant l'année 2025 (et notamment sur la période estivale), nous avons dû renforcer les équipes fraude et habitat pour pallier un surcroît d'activité.

P16 : nombre d'expertises niveau 1/2/et 3 trié par sexe et réseau/site

Réponse : La campagne est encore en cours.

Thème 2

P21 : Sur les salariés bénéficiaires des CESU, combien ont demandé le versement en une seule fois ?
Les formulaires de demandes de CESU sont ils à jour dans People Ask ? Quelles sont les modalités exactes de versement de ces 1300 euros ?

Réponse : Les CESU gardes d'enfants sont toujours versés une seule fois par an et le formulaire est à jour dans People ask.

Thème 3 :

P28 : quel est le nombre de jours pour la formation culture managériale ?

Réponse : 162 jours

P29 : dans la rubrique « autres coûts » du budget nous donner le montant de la cotisation IFCAM et des frais de déplacements des salariés ? idem pour 2024 ?

Réponse :

	2025	2024
Cotis IFCAM	731 514€	730 689€
Frais depl salariés	405 049€	415 038€

P30 : quel est le % de CDI formés en présentiel +distanciel en distinguant sites et réseaux, les hommes et les femmes ? combien de jours de formation au total ? quelle moyenne de jours de formation ?

Réponse :

Présentiel + Distanciel + E-learning CDI	HOMMES					FEMMES					TOTAL				
	Effectif CDI au 31.12	Formés 2025 et e-for	%	Jours	Moyenne Jours	Effectif CDI au 31.12	Formés 2025 et e-for	%	Jours	Moyenne Jours	Effectif au 31.12	Formés 2025 et e-for	%	Jours	Moyenne Jours
AA	0	0		0	0	0	0		0	0	0	0	0%	0	-
TAU	452	477	106%	3141	7	949	974	103%	5208	5	1401	1451	104%	8349	5,75
CADRES	325	332	102%	1328	4	334	338	101%	1168	3	659	670	102%	2496	3,73
TOTAL	777	809	104%	4469	6	1283	1312	102%	6376	5	2060	2121	103%	10845	5,11

P32 : pour faire suite aux 667 entretiens professionnels 2025 combien de formations ont été mises en place à la demande des salariés ?

Réponse : Dans le cadre des entretiens professionnels, les collaborateurs peuvent exprimer leurs besoins et souhaits en matière de formation. Les demandes formulées sont ensuite analysées en lien avec les managers, au regard des compétences nécessaires à l'exercice du métier, des perspectives d'évolution professionnelle du collaborateur ainsi que des orientations de l'entreprise et du Plan de Développement des Compétences.

Les actions mises en œuvre résultent ainsi d'un processus d'analyse et d'arbitrage visant à concilier les attentes exprimées, les besoins métiers et les priorités définies par l'entreprise.

P29 : formations Elearning : des enquêtes de satisfaction sont elles envisagées par la DG pour connaître le degré de satisfaction des salariés en posant les questions suivantes. La formation m'a-t-elle été utile ? Ai-je été dérangé pendant ma formation ? Ai-je fait ma formation dans de bonnes conditions ? Ai-je été autorisé à l'effectuer en TTV si je le souhaitais ?

Réponse : Les collaborateurs ont la possibilité d'évaluer chaque e-learning.



A date, nous n'avons pas prévu d'évolution.

P34 : comment analysez-vous le taux d'embauche en CDI de 17% des alternants ? pourquoi cette dégradation sensible par rapport à 2023 et 2024 ?

Réponse : En 2025, 18 alternants ont été recrutés en CDI et 3 en CDD. La tendance constatée à laquelle nous sommes confrontés est que de nombreux jeunes souhaitent poursuivre leurs études. Si nous déduisons les contrats d'apprentissage sur 2 ans (28 personnes) et les jeunes qui ont poursuivi leurs études en apprentissage à SRA (19 personnes), notre taux de transformation d'embauche CDI et CDD passe à 30%.

P34 nous donner les métiers exercés par les alternants et la PCE appliquée à chaque alternant

Réponse : Assistants Conseiller de Service Client (PCE 4) : 50 collaborateurs

- Assistants Conseiller de Clientèle Patrimoniale (PCE6) : 8 collaborateurs
- Assistant Gestion affaires entreprise (PCE 6) : 4 collaborateurs
- Assistant gestion de clientèle agricole (PCE 6) : 2 collaborateurs
- Assistant gestion de clientèle professionnelle (PCE 6) : 5 collaborateurs
- Assistant de gestion conseiller clientèle senior (PCE 6) : 14 collaborateurs
- Assistant comptabilité (PCE 4) : 1 collaborateur
- Assistant de gestion conformité (PCE 6) : 1 collaborateur
- Assistant de gestion contrôle de gestion (PCE 6) : 1 collaborateur
- Assistant gestion des crédits (PCE 6) : 1 collaborateur
- Assistant de gestion engagements particuliers (PCE 6) : 1 collaborateur
- Assistant Gestion Juridique (PCE 6) : 1 collaborateur
- Assistant de Gestion Marketing PAO (PCE 6) : 2 collaborateurs
- Assistant de gestion RH (PCE 6) : 1 collaborateur
- Assistant de gestion trésorerie (PCE 6) : 1 collaborateur.

Thème 5

P38 Quelles sont les actions concrètes mises en place suite au dossier d'expertise Ipso Facto de 2025 sur les conditions de travail ?

P38 Sur les métiers détectés le plus en difficulté par l'enquête (marché des professionnels et managers) quelles actions ont-été menées ? Envisagez-vous de réinterroger les collègues pour savoir si ces mesures ont permis une amélioration de leurs conditions de travail ?

Réponse : les points relevés étaient déjà pris en compte dans le cadre des travaux conduits par la CSSCT et ont été pris en considération dans le cadre du dossier Impulse.

Thème 6

P50 : qu'est-il prévu pour répondre dans les meilleurs délais aux pics d'absentéisme ?

Réponse : Nous bénéficions de Renforts Qualifiés au niveau des crédits et du vivier au niveau du réseau. En fonction des situations et de la durée des absences, nous pouvons également faire appel à des missions de remplacement et/ou des CDD

P51 : Quelle est l'affectation des missions ? en distinguant les 3 sites 26/07/38 et les différents réseaux

Réponse :
au 30 juin 2026 :

Siège	45
GRENOBLE	13
PRIVAS	9
VALENCE	23
Réseau	32
DCO	2
DFSC	2
DIRECTION MARCHE PRO	5
DMCD	2
DMEI	1
DMS	4
REG.ALPE DAUPHINE	4
REG.DAUPHINE VIVARAIS	2
REG.DROME PROVENC	3
REG.EST LYO.	1
REG.GBLE AGGLO	1
REG.GRAND VALENTINOIS	2
REG.MONTAGNES	1
REG.SUD.ARD.	2

P56 : quel est, au sein des classe II et classe III, le nombre de salariés bénéficiant des 5 types de temps partiels ? nous donner les chiffres de 2024.

Réponse : au 31/12/2024 :

Classe 2	268	
Invalidite Cat. I	28	
Retr. Progressive / Amenagt.fin car.	13	
T.Part. définitif	40	
Tps part. parental	57	
Temps partiel	130	
Classe 3	80	
Invalidite Cat. I	2	
Retr. Progressive / Amenagt.fin car.	11	
T.Part. définitif	10	
Tps part. parental	15	
Temps partiel	42	

Thème 7

P55 : heures supplémentaires combien y'a-t-il eu d'heures supplémentaires déclarées dans Sirh'US avec la répartition site/réseau

Réponse : Voir le dossier de politique sociale slide 55

P55 : Comment analysez-vous les 61% d'heures supplémentaires de plus entre 2023 et 2025 ?

Réponse : L'augmentation s'est faite progressivement entre 2023 et 2025 (+32% de 2023 à 2024 et +22% de 2024 à 2025). L'augmentation s'explique d'une part par un meilleur suivi de la réalisation des déclarations des heures par les collaborateurs et par une charge de travail supplémentaire principalement sur la direction DFSC.

Thème 8

Cercle de mixité : quels sont les sujets traités par ce cercle ? La commission est-elle tenue au courant de ce qu'il se passe au cercle de mixité ?

Réponse : les sujets traités par le cercle mixité sont extrêmement larges et visent à animer tous les sujets en lien avec l'égalité professionnelle. La commission pourra effectivement être tenue au courant des sujets abordés dans ce cercle.

Thème 10

Le rapport frais de personnel/PNB est en baisse entre 2024 et 2025 comment analysez-vous cette baisse ? Une entreprise qui génère 100 millions de résultat depuis de nombreuses années peut-elle se satisfaire de voir une partie de ses salariés perdre du pouvoir d'achat ?

Réponse : ce débat a déjà eu lieu à plusieurs reprises. Nous rappelons que la direction avait fait dans le cadre des NAO des propositions en faveur du pouvoir d'achat des collaborateurs, propositions rejetées par les organisations syndicales.

Thème 11

P80 Contribution au fonctionnement du CSE. Comme dans certaines entités du groupe (par ex CAGIP) la DG envisage-elle d'augmenter cette contribution ?

Réponse : Cela n'est pas envisagé.

1.2. Questions CFDT

1.2.1 Conseil de discipline

- Combien y a-t-il eu de conseil de discipline depuis le début de l'année avec répartition par collège, et ancienneté des salariés ?
- Evolution sur les 3 dernières années ?
- Quelles sanctions données ?

Réponse : Il y a eu cette année 8 conseils de discipline. Nous ne sommes pas en mesure de vous communiquer les autres éléments en raison de leur caractère confidentiel d'une part et de l'absence de suivi d'autre part.

1.2.2 Ruptures conventionnelles

Est-ce que l'entreprise propose des ruptures conventionnelles à des salariés dans les situations suivantes : arrêt de travail, ALD, congés maternités ?

Réponse : Non, l'entreprise ne propose pas de ruptures conventionnelles aux salariés dans les situations mentionnées.

1.3. ***Questions CFTC***

- 1.3.1.** Les effectifs diminuent d'année en année : 2286 en 2023, 2278 en 2024 et 2233 en 2025. Vous aviez expliqué que la baisse entre 2023 et 2024 provenait de repositionnement des personnes en missions sur des postes structurels. Qu'en est il entre 2024 et 2025 ?

Réponse : La raison est la même qu'entre 2023 et 2024

- 1.3.2.** Pouvez vous distinguer dans le bilan de la formation (budget annuel, % de la masse salariale consacrée à la formation continue et le nombre de jours avec distinction présentiel-distanciel) la part règlementaire du non règlementaire ?

Réponse : Nous ne disposons pas de cette donnée.

- 1.3.3.** Le taux de couverture est proche des 100% mais les équipes expriment souvent un sous-effectif chronique. Comment est-ce possible ? Est-ce qu'il y a plus assez de salariés pour faire face au travail demandé ? Avez-vous évalué ou mis en place un outil permettant de s'assurer que la charge de travail est acceptable ? Si oui, pouvez vous nous en faire la présentation ?

Réponse : les effectifs sont bien évidemment calibrés au regard du potentiel d'activité de la Caisse Régionale. Il est du rôle du manager d'effectuer les arbitrages nécessaires pour que la charge de travail puisse être gérée.

- 1.3.4.** L'absentéisme progresse. Avez-vous identifié les motifs ? Une étude sur les conditions de travail est-il envisagé ?

Réponse : A périmètre comparable, le taux est d'absentéisme ne présente pas d'évolution significative.

- 1.3.5.** Combien de demandes de temps partiel en 2023, 2024 et 2025 ?
Combien ont été refusées ?
Quelle est la répartition par motif de refus ?
Combien de collaborateurs ont repris à temps plein en 2023, 2024 et 2025 ?

[Réponse :](#)

	2023	2024	2025
Nombre de salariés ayant demandé à travailler à temps partiel	64	54	64
Nombre de demandes de poste à temps partiel n'ayant pu recevoir une réponse favorable	5	0	6

[Les motifs de refus sont la non-comptabilité avec le poste, le contexte organisationnel.](#)

[Pas de suivi de données sur la reprise à temps plein des collaborateurs.](#)

1.3.6. Les femmes représentent 63% des effectifs mais que 51% des cadres. Comment l'expliquez vous ?

[Réponse :](#) Point abordé en commission ; nous vous invitons à vous rapprocher de vos représentants.

La participation à l'effort de construction pour 2025 s'élève à 425929,58€. Pourquoi l'entreprise comptabilise dans l'enveloppe annuelle le montant des prêts qu'elle accorde aux salariés alors même qu'il ne s'agit pas d'une dépense : sur quelle base considérez vous que ces prêts remboursables peuvent être assimilés à une dépense libératoire au titre de l'effort de construction ?

[Réponse :](#) Si vous avez des raisons de penser que cette position est inexacte, merci de nous les préciser.

1.4. Questions CGT

1.4.1 *Recourir à l'IA pour notre groupe, cela ne va-t-il pas générer la diminution des emplois au sein de notre CR ?*

[Réponse :](#) A ce jour nous ne disposons pas d'éléments en faveur de cette hypothèse.

1.4.2 *En 2025 combien de départs à la retraite n'ont pas été remplacés ?*

[Réponse :](#) Nous vous apporterons la réponse le mois prochain.

1.4.3 *En 2025 combien d'heures supplémentaires réalisées et par combien de salariés ?*

[Réponse :](#) Voir le dossier de politique sociale slide 55

2 Projet Doxallia

2.1 Questions SNECA

2.1.1 (NSA) P3 :

Valorisation de nos parts :

De 2022 à 2024 : s'agit-il juste d'un changement de nom ou d'intégration de nouveaux actionnaires ?

En 2019 avant Edokial

En 2022 dans edokial

En 2023 dans Doxio

En 2024 dans Doxallia

En 2027 après avance en CCA

Réponse : La part CASRA de 33,34% dans Defitech est valorisée à 2,5 Me dans les comptes au 31/12/2025.

Comme indiqué dans la présentation, la création de Doxallia date de 2021 et résulte de la fusion d'Edokial, CA Print et Cofilmo.

2.1.2 P4 :

Prévisionnels (CA, EBE, RN) en fin d'année comptable 2027 ?

Réponse : Comme indiqué, une nouvelle feuille de route stratégique doit être présentée à l'automne 2026.

Prévisions de recrutement sur 2027 ?

Réponse : Information non disponible à date.

2.1.3 P6 :

Pourquoi les couts de fusion et structuration ont été supérieures aux estimations initiales ?

Réponse : Information non disponible à date.

Projets d'acquisition ou fusion sur 2027 ou à moyen/long terme ?

Réponse : Une nouvelle feuille de route stratégique doit être présentée à l'automne 2026.

Trésorerie : quel est le plafond de l'ouverture de crédit actuel ? Cette ligne va-t-elle être augmentée ? si non, pourquoi n'est-il pas envisagé une augmentation de cette ligne ?

Réponse : Le plafond de l'ouverture de crédit actuel n'est pas suffisant.

2.1.4 P9 :

Décembre 2026 : débouclage de la vente à terme ; à quoi cette opération correspond-elle ?

Réponse : Le débouclage de la vente à terme consiste pour les autres caisses à racheter les parts des caisses historiques de façon à ce que l'ensemble des caisses retrouvent leur poids naturel dans Doxallia.

2.1.5 P10 :

Lien entre Défitech et Doxallia (Défitech n'apparaît qu'en page 10 mais il n'y a aucune référence capitalistique avant avec Doxallia ou autre entité (lié à Edokial ?))

Sous quels délais cette avance est remboursable ? conditions de rémunération (CN a dit E3 mois +0.20 mais à vérifier) ?

Réponse : Comme indiqué dans la présentation, La société DEFITECH détient 13,71 % de l'ex-société Edokial regroupée depuis 2021 dans Doxallia.

Comme indiqué dans la présentation, les conditions de rémunération de l'avance en compte courant sont à E3M + 20 bp.

Le remboursement de l'avance (en capital et intérêts courus à la date de remboursement) peut intervenir, en tout ou partie, à tout moment, à l'initiative de l'Emprunteur. Il convenu entre les Parties que le montant versé au titre de l'avance peut être utilisé, en tout ou partie, par le Prêteur comme un moyen de libérer, en tout ou partie, le prix de sa souscription à toute augmentation de capital qui pourrait être proposée par l'Emprunteur.

Comment a été calculé la demande de 30M€ ? une autre avance est-elle prévue ?

Réponse : L'affectation des fonds est la suivante :

- 12 M€ - Pour restaurer le fonds de roulement de l'entreprise suite à l'autofinancement des actifs
- 9 M€ - Pour sécuriser les travaux engager Finalier la plateforme de facturation électronique et assurer l'intégration client + Lancer les travaux de convergence vers CAGIP
- 9 M€ - Poursuite du pivot sur les services de confiance Hub Doxallia, Vérification Identité à Distance, Hub Cross Canal.

Comment va se dérouler l'intégration des parts contributives de chaque CR ? rachat de CCA ? augmentation de capital ? la CR SRA sera-t-elle amenée à participer financièrement à cette opération ?

Réponse : Comme indiqué dans le dossier, la CR SRA sera amenée à participer à cette avance en compte courant à hauteur de 1,4 Me.

2.2 Questions CFDT

2.2.1 Quelles garanties la CR obtient-elle sur le retour de cet investissement ?

Réponse : A date, il n'y a pas de garantie à proprement parler sur le ROI, sachant que ce n'est pas la vocation de Doxallia qui intervient essentiellement comme prestataire des CRs.

2.2.2 Cette avance est-elle exceptionnelle ou constitue-t-elle la première étape d'un besoin de financement plus important ?

Réponse : Une nouvelle feuille de route stratégique doit être présentée à l'automne 2026.

2.2.3 Plus les CR utiliseront les services Doxallia, plus elles dépendront de sa capacité à maintenir un haut niveau de qualité ; de disponibilité ; de sécurité ; d'innovation : Quel est le contrat de service ?

Réponse : Le dossier ne traite pas des engagements contractuels de service. Il rappelle néanmoins que Doxallia fournit déjà ses services à 39 Caisses régionales et plus de 350 clients.

2.2.4 Quel impact cet engagement aura-t-il sur les résultats ou les capacités d'investissement de la CR ?

Réponse : L'impact est non significatif pour la CR SRA.

2.2.5 Quels mécanismes de remboursement sont envisagés ?

Réponse : Le remboursement est possible à tout moment à l'initiative de Doxallia.

2.2.6 Quels scénarios alternatifs ont été étudiés avant de solliciter les actionnaires ?

Réponse : Il n'existe à date aucun scénario alternatif

2.2.7 Quand les CR disposeront-elles de la feuille de route définitive et du modèle économique actualisé ?

Réponse : Une nouvelle feuille de route stratégique doit être présentée à l'automne 2026.

2.2.8 Doxallia connaît une tension de trésorerie qui nécessite un financement rapide, d'où provient ces difficultés ?

Réponse : Les causes de difficultés identifiées sont les suivantes :

- baisse plus rapide que prévue de l'activité éditique ;
- accélération de la dématérialisation après Covid ;
- report de la réforme de la facturation électronique ;
- autofinancement des investissements digitaux ;
- coûts de fusion supérieurs aux prévisions ;
- volumes Groupe inférieurs aux hypothèses du Business Plan.

2.2.9 Quelles sont les activités que SRA va donner à cette structure et lesquelles sont déjà concernées ?

Réponse : Doxallia intervient notamment sur la gestion documentaire, la facturation électronique, la signature électronique, la vérification d'identité à distance, l'archivage électronique et la constitution de dossiers clients.

2.2.10 Quel est le mode de gouvernance ? Va-t-il évoluer ?

Réponse : Une nouvelle feuille de route stratégique doit être présentée à l'automne 2026. Des travaux sont en cours avec CASA afin de définir l'organisation et la gouvernance futures des métiers de confiance numérique.

2.2.11 Devra-t-on provisionner sur 2026 ? Existe-t-il déjà des provisions sur les années précédentes ?

Réponse : Une nouvelle feuille de route stratégique doit être présentée à l'automne 2026. Des travaux sont en cours avec CASA afin de définir l'organisation et la gouvernance futures des métiers de confiance numérique.

2.3 Questions CFTC

2.3.1 Pouvez-vous nous communiquer les 3 derniers bilans de DOXALLIA ?

Réponse : Non intégré au dossier.

2.3.2 Quels sont les apports précédents réalisés par CASRA en direct ou via DEFITECH ?

Réponse : En 2002, la CR a investi dans DEFITECH par apport des titres Dauphicom puis par une augmentation de capital réservée, pour un montant total de 1,96 M€.

En 2025, la Caisse régionale a participé à l'opération de renforcement du capital de DOXALLIA, toujours via sa participation dans DEFITECH, à hauteur de 500 k€.

2.3.3 Quel est l'historique des augmentations de capital réalisées par DOXALLIA ?

Réponse : Nous ne disposons pas de la vision d'ensemble à date.

2.3.4 La CR participe dans DOXALLIA via DEFITECH. A ce titre, une personne est désignée pour représenter DEFITECH.
La CR a-t-elle été informée par DEFITECH de la situation et du risque de dépréciation ?
Si oui, quand et quelles mesures ont été prises ?

Réponse : La CR est régulièrement informée sur Doxallia au travers de sa gouvernance. Doxallia étant une entité Groupe, toute mesure nécessite une action coordonnée de niveau Groupe.

2.3.5 Qui est le représentant de la Caisse Régionale dans DOXALLIA ?
Quel est son statut (administrateur etc...) ?

Réponse : Le représentant de la CR au sein du Conseil d'administration de Doxallia est Pierre Fort, en qualité d'administrateur.

2.3.6 Ce représentant de la CR a-t-il « tiré la sonnette d'alarme » lorsque la situation s'est dégradée ? Si oui, comment ? Si non, pourquoi ?

Réponse : Doxallia étant une entité Groupe, toute mesure nécessite une action coordonnée de niveau Groupe.

2.3.7 Le conseil d'administration de CASRA a-t-il été informé de la situation financière de DOXALLIA ? Si oui, à quelle date ?

Réponse : Comme indiqué, le présent dossier sera soumis à l'approbation du Conseil d'administration de Casra.

2.3.8 L'équipe dirigeante qui est en place sera-t-elle la même que celle qui sera en place après ce projet ?

Réponse : Pas d'information à date sur le sujet.

2.3.9 Pourquoi ce qui n'a pas fonctionné hier fonctionnerait demain ?

Réponse : Les difficultés portent principalement sur les hypothèses économiques initiales et non sur l'absence d'activité. Doxallia dispose aujourd'hui de plus de 350 clients, de 39 CR clientes, de plateformes digitales opérationnelles et d'actifs reconnus dans les métiers de la confiance numérique. La nouvelle feuille de route stratégique doit précisément tenir compte des écarts constatés depuis 2021.

2.3.10 La problématique de trésorerie n'est pas nouvelle car déjà les comptes 2024 indiquaient une trésorerie de 830k€ donc quasi nulle. Pourquoi cette trésorerie qui ne permet pas de répondre aux enjeux n'a pas amené à nous présenter un dossier plus tôt sur DOXALLIA ?

Réponse : Un point de bascule est intervenu fin 2025 lié à l'accélération de la baisse des activités historiques et à la montée des tensions de trésorerie. C'est cette dégradation récente qui conduit aujourd'hui à solliciter les actionnaires.

2.3.11 Le résultat de l'exercice 2024 constate une perte de 2.166.661,31€. Le solde du report à nouveau atteint 10.698.639,04€. Quelle limite s'est fixée la CR dans ce dossier ? Autrement dit la CR va-t-elle arrêter de financer ce projet si celui continue de lui coûter ou la CR continuera quel que soit le coût comme pour le dossier BforBank ?

Réponse : La limite fixée par la CR sera fonction de la présente situation et des perspectives qui seront fixées par la feuille de route qui sera présentée à l'automne 2026.

2.3.12 La situation comptable fait également apparaître une dette fournisseur de 13M€ et 21.9M€ au total. Ces montants datant du bilan 2024, ne sont-ils pas de nature à amener une réflexion globale sur DOXALLIA dès mi 2025 ?

Réponse : Une nouvelle feuille de route stratégique doit être présentée à l'automne 2026.

2.3.13 Quels sont les impacts de ce dossier en matière de risques pour notre CR ? Quels sont les impacts sur le résultat de la CR ?

Réponse : Ce dossier n'a pas d'impact en risque sur notre CR. Les impacts en résultat seront fonction de l'avenir du dossier et notamment de la feuille de route qui sera présentée à l'automne.

2.3.14 Une évaluation de la capacité à poursuivre son exploitation a-t-elle été menée ?

Réponse : Comme indiqué, une nouvelle feuille de route stratégique doit être présentée à l'automne 2026.

2.3.15 Pourquoi ce dossier n'intègre pas une révision du poids des CR fondatrices, des autres CR et CASA ?

Réponse : C'est l'objet du débouclage du pacte d'actionnaire prévu en fin d'année.

2.3.16 Pourquoi la répartition n'est pas 50% CASA et 50 % partagés par l'ensemble des CR et filiales (à raison de leur naturel par exemple) ?

Réponse : Le pacte actionnarial défini en 2021 n'a pas été conçu de cette manière.

2.3.17 Pourquoi PACIFICA et PREDICA n'ont pas de participation directe dans DOXALIA ?

Réponse : Le pacte actionnarial défini en 2021 n'a pas été conçu de cette manière.

2.3.18 Cette avance en compte courant d'associé est demandée en urgence pour permettre la poursuite d'activité alors que la nouvelle feuille de route stratégique sera présentée à l'automne 2026.

Comment valider une avance en compte courant alors même que nous ignorons si la nouvelle feuille de route permettra d'atteindre les objectifs fixés ?

Réponse : L'avance répond à un besoin immédiat de trésorerie afin d'assurer la poursuite de l'exploitation et des projets en cours.

2.3.19 Comment justifier que l'avance en compte courant soit demandée pour juillet 2026 alors les modalités de remboursement seront définies d'ici la fin d'année ?

Réponse : L'avance répond à un besoin immédiat de trésorerie afin d'assurer la poursuite de l'exploitation et des projets en cours.

2.3.20 D'un point de vue analyse financière, l'avance en compte courant vise à financer le besoin en fonds de roulement. Si un de nos clients nous présentait le même dossier, l'accompagnerions-nous ou pas ?
Quelles seraient les réserves ou les motivations du positionnement ?

Réponse : Aucune réponse théorique à ce sujet : tout dépend des situations particulières évoquées.

2.3.21 Cette avance en compte courant sert elle uniquement à financer le besoin en fonds de roulement ou également à réduire les dettes fournisseurs ?

Réponse : 12 M€ sont destinés à restaurer le fonds de roulement de l'entreprise, sans référence explicite aux fournisseurs.

2.3.22 DOXALLIA détient une participation dans BREIDIC qui a fait l'objet d'une dépréciation de 970k€ en 2023 et maintenue en 2024.
Merci de nous éclairer sur cette participation (chiffres, activité etc...) et l'objet de la dépréciation : évolution à venir de la dépréciation, cession, liquidation... ?

Réponse : Pas d'information à date sur ce sujet.

2.3.23 A quel horizon la société prévoit elle d'atteindre l'équilibre opérationnel ? Avec quels leviers ? Notamment quels leviers pour réduire structurellement le déficit d'exploitation ?

Réponse : Les leviers identifiés portent sur le développement des métiers de confiance numérique, la facturation électronique, la vérification d'identité à distance, le Hub Doxallia et la définition d'une nouvelle trajectoire stratégique à l'automne 2026.

2.3.24 Quel est le plan de financement des immobilisations en cours ?

Réponse : Comme indiqué, la plupart des actifs technologiques ont été autofinancées par Doxallia sur fonds propres.

2.3.25 L'activité de DOXALLIA comporte un volet sur la LAD/RAD et l'IA. N'est-ce pas redondant avec les activités d'autres filiales du groupe ?

Réponse : Pas de redondance identifiée.

2.3.26 Comment expliquer les erreurs d'appréciation en termes de coût de fusion et structuration : 15M€ pour 5M€ budgétisés ?

Réponse : Pas d'information à date sur ce sujet.

2.3.27 Comment expliquer une inscription de 3.5M€ au business plan sans fondement opérationnel ?

Réponse : Nous ne comprenons pas à quoi les 3,5 me correspondent dans la question.

2.3.28 Comment expliquer des apports de volumes groupes projetés de 30 à 40M€ pour 10M€ de prestations consommées ?

Réponse : Le Covid a fortement accéléré la dématérialisation atteignant -15% versus -2% prévu au BP.

2.3.29 Comment expliquer que la politique tarifaire mentionne : « vente au coût direct sans charge de structure et renforcement nécessaire des équipes finances » ?

Réponse : Le dossier indique que certaines prestations ont été vendues sur la base des coûts directs sans couverture suffisante des charges de structure. Cette situation fait effectivement partie des facteurs expliquant la dégradation de la trajectoire économique et justifie aujourd'hui les travaux de redressement du modèle.

2.3.30 Ne pensez vous pas que cette politique tarifaire est de la vente à perte et est de nature à créer structurellement une entreprise dont le résultat sera négatif ?

Réponse : Le dossier indique que certaines prestations ont été vendues sur la base des coûts directs sans couverture suffisante des charges de structure. Cette situation fait effectivement partie des facteurs expliquant la dégradation de la trajectoire économique et justifie aujourd'hui les travaux de redressement du modèle.

- 2.3.31 Des présentations régulières en CSE de l'évolution du dossier DOXALLIA sont elles prévues ?
Si oui, quel est le calendrier ?

Réponse : Non cela n'est pas prévu.

- 2.3.32 Si l'une des CR ou CASA ne participe pas à cette avance en compte courant, quelle sera la clé de répartition qui en découlera ?

Réponse : Selon notre niveau d'information à date, toutes les CR devraient participer.

- 2.3.33 Si la CR Loire Haute Loire refuse de participer à l'augmentation sollicitée par DEFITECH, quels sont les impacts ?

Réponse : Selon notre niveau d'information à date, LHL devrait participer à cette avance en compte courant au même titre que Casra.

2.4 Questions CGT

- 2.4.1 Combien de salariés ? Quel type d'activité est réalisé sur site ?

Réponse : Doxallia emploie environ 480 collaborateurs répartis sur 9 sites en France.

Montant de la participation de CASRA dans DEFITECH ?

Réponse : La part CASRA de 33,34% dans Defitech est valorisée à 2,5 Me dans les comptes au 31/12/2025.

Qui sont les membres désignés par CASRA dans le CA de DEFITECH ?

Réponse : Le membre désigné est le directeur financier de Casra (Cloé Nefussi présentement).

Dans le dossier il est noté que les actionnaires doivent apporter 30 millions d'€ en comptes courants d'associés, et qu'ensuite Doxallia dévoillera sa feuille de route ? Pourquoi le scénario inverse n'a-t-il pas été privilégié ?

Une fois dévoilée, la feuille de route nous sera-t-elle présentée en CSE ?

Réponse : Le besoin de trésorerie est immédiat. L'avance vise à permettre la poursuite des activités et des projets en cours jusqu'à la finalisation de la nouvelle feuille de route stratégique attendue à l'automne 2026. Il n'est pas prévu que la feuille de route soit présentée en CSE.